

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **15. Saison culturelle : Remboursements des spectacles annulés**

***Monsieur KERMARREC rapporte :***

En janvier 2021, la réouverture des salles de spectacles a été repoussée à une date à ce jour inconnue, en raison de la crise sanitaire en cours. Par conséquent, les spectacles de la saison culturelle 2020-2021 programmés sur les mois de

février et mars seront reportés sur la saison 2021-2022 ou la saison 2022-2023, voire annulés en cas d'impossibilité de report.

L'abandon de créance étant de la seule compétence du Conseil municipal, une délibération est nécessaire pour les remboursements de billets.

En effet, selon une directive du service dédié de la Direction Régionale des Finances Publiques, toute renonciation à une recette relève de la remise gracieuse, qui est de la seule compétence de l'assemblée délibérante et constitue une charge exceptionnelle ; ce qui, au vu de la situation, amènera à revenir devant le Conseil à chaque séance tant que la saison n'aura pu reprendre normalement.

Si les annulations de titres de recettes devant réparer une erreur matérielle (erreur de débiteur, d'imputation, ...) peuvent être traitées par une annulation de titre pour les titres émis sur l'année ou par un mandat au compte 673 pour les titres émis sur les années antérieures, les annulations de titres de recettes correspondant au renoncement de l'encaissement d'une recette doivent faire l'objet d'un mandat au compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Or celles-ci doivent obligatoirement faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante, seule compétente pour renoncer à une recette, qui devra être transmise au Centre des Finances Publiques de Saint Herblain.

Ces modalités s'appliquent pour tout remboursement ne résultant pas d'une erreur matérielle, y compris pour les prestations annulées en raison de la crise sanitaire. Il convient de valider le remboursement des prestations décrites ci-dessous, à savoir les billets achetés pour des spectacles n'ayant pu être reportés plus tard dans la saison en cours.

A noter toutefois que si les spectacles de cette liste ayant lieu après le 29 mars s'avéraient pouvoir être maintenus, le remboursement ne serait pas actionné.

<b>Nom du spectacle</b>	<b>Type de spectacle</b>	<b>Date spectacle</b>	<b>Horaire</b>	<b>Lieu du spectacle</b>
<b>THE ROYAL SIXTIES</b>	Concert	18 et 19/02/2021	20h30	L'Odyssée
<b>ACCUMULATION-LANDING</b>	Danse hip-hop	28/02/2021	15h30	L'Odyssée
<b>LE SYNDROME DU BANC DE TOUCHE</b>	Théâtre	16/03/2021	20h30	L'Odyssée
<b>TASCABILISSIMO</b>	Jeune Public	17/03/2021	10h30 + 15h30	La Gobinière
<b>CAMARADES</b>	Théâtre	23/03/2021	20h30	L'Odyssée
<b>QUATUOR FLAUTANDO KOLN</b>	Concert	27/03/2021	20h30	L'Odyssée
<b>JEAN-PIERRE LUI, MOI</b>	Théâtre	31/03/2021 et 01/04/2021	20h30	L'Odyssée
<b>LES MUSICIENS DE LA VILLE DE BRÈME</b>	Jeune Public	07/04/2021	15h30	La Gobinière
<b>LOU CASA</b>	Concert	08/04/2021	20h30	L'Odyssée

Nom du spectacle	Type de spectacle	Date spectacle	Horaire	Lieu du spectacle
<b>LES MADELEINES DE POULPES</b>	Cirque	11/04/2021	20h30	L'Odyssée
<b>ASSMAHA</b>	Concert	13/04/2021	20h30	L'Odyssée
<b>BONBON VODOU</b>	Concert	20/04/2021	20h30	Salle Paul Fort
<b>FRÉDÉRIC FROMET</b>	Humour Chanson	11/05/2021	20h30	L'Odyssée

Il est ainsi proposé de procéder systématiquement au remboursement des places achetées pour des événements culturels annulés ou reprogrammés sur la saison suivante, pour 2021-2022.

La situation particulière de chacun de ces événements est détaillée ci-dessous.

**1. Spectacle « The Royal Sixties » - 18/02/2021 et 19/02/2021**

Pour ces deux représentations, **199** places avaient été vendues, pour un total de **3 034,00€** à rembourser.

Une reprogrammation de ce spectacle est prévue pour la saison 2021-2022.

**2. Spectacle « Accumulation-Landing / Partage à deux » - 28/02/2021**

Pour ce spectacle, **48** places avaient été vendues, pour un total de **424,00 €** à rembourser.

Une reprogrammation de ce spectacle est prévue pour la saison 2021-2022.

**3. Spectacle « Le syndrome du banc de touche » - 16/03/2021**

Pour ce spectacle, **80** places avaient été vendues, pour un total de **1 205,00 €** à rembourser.

La reprogrammation de ce spectacle sur la saison 2022-2023 est en cours de négociation.

**4. Spectacle « Tascabilissimo » - 17/03/2021**

Pour ce spectacle jeune public, **14** places avaient été vendues, pour un total de **90,00 €** à rembourser.

Une reprogrammation de ce spectacle sur la saison 2021-2022 est en cours de négociation.

**5. Spectacle « Camarades » - 23/03/2021**

Pour ce spectacle, **87** places avaient été vendues, pour un total de **1 609,00 €** à rembourser.

Une nouvelle reprogrammation de ce spectacle sur la saison 2021-2022 est en cours de négociation.

**6. Spectacle « Quatuor Flautando Köln » - 27/03/2021**

Pour ce spectacle, **111** places avaient été vendues, pour un total de **1 758,00 €** à rembourser.

Une reprogrammation de ce spectacle est prévue pour la saison 2021-2022.

**7. Spectacle « Jean-Pierre lui, moi » - 31/03/2021 et 01/04/2021**

Pour ces spectacles, **80** places avaient été vendues, pour un total de **1 462,00 €** à rembourser.

La reprogrammation de ce spectacle sur la saison 2022-2023 est en cours de négociation.

**8. Spectacle « Les musiciens de la ville de Brême » - 07/04/2021**

Pour ce spectacle jeune public, **4** places avaient été vendues, pour un total de **23,00 €** à rembourser.

**9. Spectacle « Lou Casa » - 08/04/2021**

Pour ce spectacle, initialement prévu le 12/01/2021, un report avait été prévu le 08/04/2021, **83** places avaient été vendues, pour un total de **1 517,00 €** à rembourser.

Une reprogrammation de ce spectacle sur la saison 2022-2023 est en cours de négociation.

**10. Spectacle « Les Madeleines de poulpe » - 11/04/2021**

Pour ce spectacle, initialement prévu le 24/01/2021, un report avait été prévu le 11/04/2021, **76** places avaient été vendues, pour un total de **658,00 €** à rembourser.

Une reprogrammation de ce spectacle sur la saison 2022-2023 est en cours de négociation.

**11. Spectacle « Assmaha » - 13/04/2021**

Pour ce spectacle, **49** places avaient été vendues, pour un total de **745,00 €** à rembourser.

Une reprogrammation de ce spectacle en cours de négociation pour la fin de la saison 2020-2021.

## 12. Spectacle « Bonbon Vodou » - 20/04/2021

Pour ce spectacle, **18** places avaient été vendues dans le cadre d'un partenariat avec la Bouche d'Air, pour un total de **216,00 €** à rembourser.

La reprogrammation de ce spectacle est actuellement à l'étude par l'organisateur du spectacle.

## 13. Spectacle « Frédéric Fromet » - 11/05/2021

Pour ce spectacle, **87** places avaient été vendues, pour un total de **1 639,00 €** à rembourser.

La reprogrammation de ce spectacle est actuellement à l'étude.

Pour éviter la complication des remboursements, pour le public, les services municipaux et le Trésor Public, les réservations seront, dorénavant et jusqu'au rétablissement de la situation, enregistrées sans avance d'argent mais avec l'engagement moral de règlement des places si les spectacles ont pu être maintenus.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Messieurs DERRIEN et BOUTIN s'étant absents pour le vote :

- **DECIDE D'APPLIQUER** les modalités de remboursement exposées ci-dessus.
- **DECIDE DE PROCEDER** aux remboursements définis dans l'exposé ci-dessus selon la liste d'usagers annexée à la présente délibération, pour un montant total de 14 379.50 €.
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits correspondants sur la ligne 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 31 MARS 2021  
Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 30 mars 2021  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

